

Vendredi 25 juin 2021



CTL

Monsieur le Président,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour aborder le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP), le Plan Annuel de Prévention (PAP), et l'analyse du Tableau de Bord de Veille Sociale (TBVS), qui, rappelons le, est censé « *contribuer au développement d'une culture de la santé au travail et de prévention des risques psychosociaux* ».

Nous nous attendons donc, en tant que représentants du personnel, à ce que la Direction appréhende ces sujets dans une réelle volonté de prévention des risques psychosociaux, en mettant au premier plan l'aspect humain.

A cette occasion, nous tenons à rappeler que la CGT Finances Publiques s'oppose toujours aux modifications intervenues dans le processus d'établissement du DUERP qui n'implique plus les agents qu'une année sur deux, en contravention avec le Code du travail et les principes de bases de prévention des risques telle la directive européenne de 1989, qui stipule que « *L'amélioration de la sécurité, de l'hygiène et de la santé des travailleurs au travail représente un objectif qui ne saurait être subordonné à des considérations de caractère purement économiques.* »

L'importance majeure du droit à la sécurité et à la santé dans le travail est constante dans la jurisprudence.

Comme à votre habitude, lors du groupe de travail du 1<sup>er</sup> avril 2021 ayant permis d'élaborer ce DUERP, présenté au CHSCT le 20 mai 2021, vous vous êtes appliqués à sous-coter tous les critères, évitant ainsi que l'attention du CHSCT soit portée sur les problématiques sérieuses dénoncées par nos collègues.

Ainsi, comme nous vous l'avons déjà précisé lors de ce groupe de travail, nous sommes en profond désaccord sur vos cotations des risques encourus par le service de la B3I. Nous aurons l'occasion d'en reparler au cours du présent CTL.

Concernant la fiche d'analyse qualitative du TBVS 2020, nous applaudissons ce tour de passe passe qui consiste, comme chaque année, à démontrer par des chiffres et des

statistiques qu'il n'existe finalement aucune difficulté identifiée dans les services de la DNEF. Clap ! Clap ! Bravo !

Nous constatons, contrairement à vos promesses passées, que vous persévérez à faire figurer dans le TBVS des données qui n'ont rien à y faire.

En effet, quels sont les risques psychosociaux que vous désirez identifier lorsque vous faites le parallèle entre le nombre de jours de CET déposés par les services opérationnels et ceux déposés par les services de direction ? Quel danger souhaitez vous contrer, quand vous pointez du doigt les anomalies constatées lors des pointages des pauses méridiennes ?

Enfin, lors des questions diverses, nous souhaitons aborder certaines problématiques qui sont apparues lors de la mise en place du nouveau télétravail contractualisé et obtenir des précisions sur ce sujet.

Nous souhaiterions également faire un point sur les postes actuellement vacants à la DNEF. Quid par exemple du devenir des secrétariats des BIR et du poste C de la BRS ? Quid des postes B vacants ? Etc.